

COMMUNAUTAIRE CUISINE COLLECTIVE

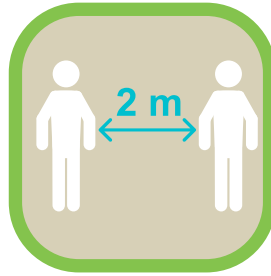
MESURES D'HYGIÈNE GÉNÉRALES



Si vous, ou un membre de votre famille, présentez des symptômes du COVID, restez à la maison;



Vous devez porter le masque en tout temps dans les aires communes du Patro (avant et après l'activité);



Vous devez respecter la distanciation sociale de 2 mètres en tout temps;



Vous devez enfiler votre tenue sportive avant d'arriver au Patro, aucun accès aux vestiaires;



Vous devez avoir votre propre matériel et votre gourde d'eau. Les gourdes peuvent être remplies au Patro, mais les abreuvoirs ne pourront pas être utilisés;



À l'entrée du Patro, vous devez laver les mains avec de l'eau et du savon;



Vous devez entrer par la porte principale du Patro et suivre les indications affichées pour vous rendre à votre local, idem pour sortir du Patro après votre activité;



Vous devez respecter les heures de votre activité, la Direction du Patro tolère un léger battement (10 minutes) avant et après l'activité;



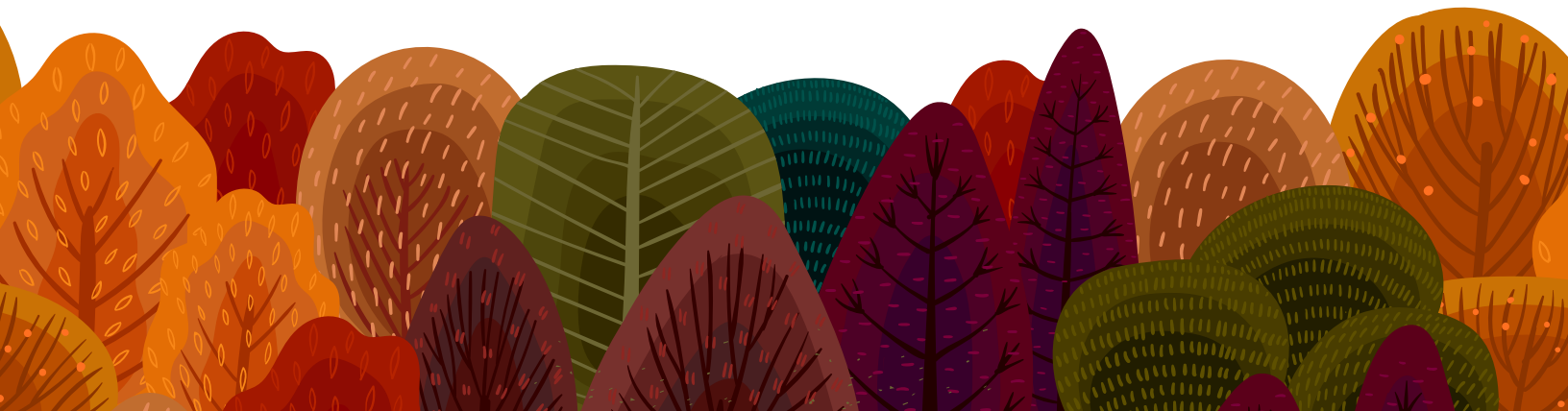
Avant d'avoir accès à votre local, vous devez attendre que la maintenance ait terminé la désinfection des lieux;



Vous devez déposer vos effets personnels (bottes, manteau, etc.) à l'endroit qui vous est assigné.

CONSÉQUENCES S'IL Y A UN NON-RESPECT DES MESURES

Dans les deux cas suivants, un avertissement formel sera fait par le Directeur de l'animation avant d'entamer ces conséquences. Si un membre ne respecte pas les mesures mises en place, la Direction du Patro se réserve le droit de l'exclure des activités du secteur. Si quelques membres d'une même activité ne respectent pas les mesures mises en place, la Direction du Patro se réserve le droit de fermer indéfiniment l'activité.



NOUVEAUX RÈGLEMENTS ET MESURES DES CUISINES COLLECTIVES

LORS DE LA PÉRIODE DE PLANIFICATION

- Les membres doivent respecter le 2 mètres de distanciation en tout temps et porter le masque;
- Chacun doit apporter ses circulaires, crayons, calculatrice, etc. et aucun partage ou prêt de circulaires ou d'autre matériel ne sera possible;
- Les recettes devront être envoyées par courriel uniquement et seront imprimées par la réceptionniste. Tous les membres devront apporter leurs copies avec les quantités multipliées pour la période de cuisine. Aucune copie ne sera affichée sur les murs de la cuisine;
- L'animatrice se chargera de remplir l'ensemble des documents nécessaire à la planification;
- Il ne sera pas possible de recevoir une avance en argent comptant pour faire l'épicerie. Le montant payé en surplus de votre contribution vous sera remboursé lors de la période de cuisine. Si cela pose problème, en discuter avec la responsable du secteur communautaire;
- Vous devez au préalable prendre entente avec un membre du personnel du Patro avant de venir porter vos achats en cuisine.

LORS DE LA PÉRIODE DE CUISINE

- Chacun doit apporter sa copie de recette. Aucun partage de feuilles et aucune feuille ne sera collée sur les murs;
- Le port du masque est obligatoire en cuisine et ce en tout temps même lorsque la distance de deux mètres est respectée. Celui-ci devra être changé lorsqu'il est humide ou après deux heures.;
- Vous devez vous lavez les mains dès votre entrée dans la cuisine. Vous devez les laver à nouveau lorsque vous aurez mis votre filet. Le lavage de mains devra par la suite être effectué fréquemment et chaque fois que l'on porte les mains à son visage, ses cheveux ou ses effets personnels. Sécher ses mains avec du papier absorbant;
- Vous devez mettre vos effets personnels dans un bac gris sur le comptoir situé à gauche à l'entrée de la cuisine;
- Chaque membre devra laver sa propre vaisselle lorsqu'il aura terminé de l'utiliser;
- Il ne peut y avoir aucun prêt ou partage de matériel de cuisine sans que celui-ci soit d'abord désinfecté ou laver à l'eau et au savon;
- Les comptoirs et autres espaces de travail doivent être désinfectés après chaque utilisation ou lorsqu'un autre participant désire travailler à cet endroit;
- Conserver autant que possible le même poste dans la cuisine;
- Désinfecter les poignées des portes de frigos et des armoires après manipulation.

LORS DE LA PÉRIODE DE DÎNER

- Laver ses mains avant et après le repas;
- Chaque participant doit se laver les mains avec de l'eau et du savon avant de se servir son repas. Chacun est responsable de prendre son assiette et ses ustensiles, de les apporter à la table et de les rapporter et les mettre au lave-vaisselle une fois le repas terminé;
- Le masque peut être retiré lorsque le participant est installé à sa place pour manger, mais doit être remis lorsqu'il se lève;
- Les participants doivent respecter une distance de 2 mètres lors de la période de repas.

